

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants****E500**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment sa 6ème partie « la formation professionnelle tout au long de la vie »,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 214-12 et suivants,
- VU** la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,
- VU** le Projet académique 2023-2027,
- VU** la Convention entre l'État et la Région Pays de la Loire relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprenti et étudiant signée le 30 janvier 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Protocole d'accord sur le Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2021-2027, signé le 25 février 2022
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 signé le 25 février 2022, et notamment son objectif stratégique « 4.3 - Formation, emploi et apprentissage »,
- VU** la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) 2023-2028 approuvée par délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 octobre 2023, ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023-2028 qui y est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2023 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** le PACTE régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 signé entre la Région et l'Etat et approuvé par délibération du conseil régional du 28 et 29 mars 2024,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

CONTRAT D'OBJECTIFS SECTORIELS EMPLOI-FORMATION-ORIENTATION "MOBILITES"

D'APPROUVER

le Contrat d'objectifs sectoriels régional emploi-formation-orientation 2025-2028 pour le secteur "Mobilités" présentée en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

REÇU le 12/02/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs